

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

le Canada
et
l'Organisation
des états
américains



60984 81800

Canada

I. QU'EST-CE QUE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS?

ORIGINE: L'OEA, dont le siège est à Washington, D.C., est la plus ancienne organisation régionale internationale du monde. Créée en 1890 sous le nom d'Union internationale des républiques américaines, elle a été rebaptisée Union panaméricaine en 1910 et a finalement adopté son nom actuel et sa Charte de base en 1948. Elle comprend actuellement les 35 États indépendants des Antilles, de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Cuba compte parmi les États membres, mais son gouvernement actuel fait l'objet d'une suspension.

OBJECTIFS: L'OEA a pour mandat de renforcer la paix et la sécurité, de promouvoir et de consolider la démocratie représentative et de contribuer au règlement des problèmes politiques, juridiques et économiques de l'hémisphère occidental. Sa mission consiste également à encourager le développement économique, social et culturel de ses 34 membres actifs.

STRUCTURE: L'OEA se compose de:

- l'Assemblée générale (organe suprême qui se réunit chaque année au niveau des ministres des affaires étrangères);
- la Réunion de consultation des ministres des Affaires étrangères (examine les problèmes de nature urgente et se réunit selon les besoins);
- les Conseils
 1. le Conseil permanent (formé de représentants permanents des États membres, il se réunit régulièrement à Washington et a le pouvoir de créer des groupes de travail pour aborder des questions précises);
 2. le Conseil économique et social interaméricain (administre des «projets nationaux» de nature économique et sociale (p. ex. allègement de la pauvreté) ainsi que six centres interaméricains liés aux entreprises);
 3. le Conseil interaméricain pour l'éducation, la science et la culture (supervise 20 centres interaméricains spécialisés dans les activités culturelles et éducatives);
- le Secrétariat général (exécute les décisions de l'Assemblée générale);
- la Commission interaméricaine des droits de l'homme (chargée de la protection et du respect des droits de la personne)
- la Cour interaméricaine des droits de l'homme (institution judiciaire autonome de l'OEA qui interprète et applique la Convention américaine sur les droits de l'homme);
- le Comité juridique interaméricain (chargé d'élaborer et de codifier le droit international et de



fournir des conseils juridiques à l'OEA);

- les Conférences sectorielles (questions techniques, p. ex. télécommunications);
- les organisations et les institutions spécialisées (concernant notamment la santé, l'agriculture, les femmes, les enfants, les narcotiques)

II. POURQUOI LE CANADA A-T-IL ADHÉRÉ À L'OEA?

Le Canada a été un observateur permanent de 1972 à 1990. Notre décision de devenir membre à part entière de l'OEA s'inscrit dans le cadre de la Stratégie à long terme à l'égard de l'Amérique latine, approuvée par le Cabinet en octobre 1989. La Stratégie consistait en un vaste éventail de mesures particulières devant permettre au Canada de contribuer et de prendre avantage des transformations



économiques et politiques dans les Amériques. Le Canada est devenu le 33^e membre le 8 janvier 1990, geste accueilli avec enthousiasme par les membres de l'OEA, qui ont vu là la preuve d'un nouvel engagement du Canada envers l'hémisphère occidental. À Ottawa, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et le commerce international a vivement incité le Canada à devenir un membre actif, autonome et efficace.

Plusieurs événements sont à l'origine de notre décision de nous joindre à l'OEA. Une vague de démocratisation avait transformé le climat politique de la région, offrant de meilleures perspectives pour la promotion des droits de la personne. En outre, l'influence croissante qu'exercent les nations de toutes les Amériques sur les questions mondiales est apparue de plus en plus évidente.

L'avènement de sociétés plus ouvertes a suscité la mise en route d'importantes réformes économiques caractérisées par la privatisation des entreprises d'État et l'abaissement des obstacles au commerce extérieur. Ces changements ont créé de nouveaux débouchés pour les entreprises canadiennes. Et nous devons pour y répondre améliorer notre présence régionale.

Devant l'émergence de problèmes nouveaux tels que la drogue et l'environnement, le Canada ne pouvait plus se permettre d'être absent de la principale tribune politique de l'hémisphère occidental. Nous devons participer au débat sur ces questions.

III. QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU CANADA A L'OEA?

- La réforme de l'OEA
- Le développement démocratique
- Les droits de la personne et l'égalité des femmes
- La sécurité de l'hémisphère occidental et le contrôle des armements
- La protection de l'environnement
- La lutte contre le trafic des stupéfiants
- L'assistance technique

IV. QUEL RÔLE A JOUÉ LE CANADA?

Réforme de l'OEA

La réforme de l'OEA est l'un des principaux objectifs. Le Canada encourage l'OEA à examiner de nouvelles priorités et à renoncer à certains dossiers. En 1990, le Canada a établi, conjointement avec d'autres membres, une nouvelle échelle de quote-parts pour les contributions budgétaires. Actuellement, le Canada verse à l'OEA la deuxième contribution en importance après celle des États-Unis. Il collabore avec d'autres membres de l'Organisation au renforcement du programme d'assistance technique de l'OEA. Des propositions concrètes pour le renouvellement du CECOM, comité spécial de l'OEA chargé des consultations sur les questions commerciales, ont été présentées à l'Organisation en 1992. Le Canada se penche sur ces propositions afin de donner au CECOM un rôle plus constructif.

Développement démocratique

La proposition du Canada visant à établir une Unité pour la Promotion de la Démocratie (UPD) au sein du Secrétariat de l'OEA a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'OEA de 1990 et, en 1992, le Canada a annoncé le versement d'une contribution spéciale d'un million de dollars pour les activités de l'Unité. En outre, des observateurs canadiens ont participé aux missions d'observation menées par l'OEA à l'occasion des élections au Nicaragua et en Haïti. Devant le coup d'État en Haïti, le Canada a préconisé une intervention vigoureuse de l'OEA. Il a rigoureusement appliqué les sanctions de l'OEA contre Haïti et continue à lutter pour le retour du gouvernement constitutionnel tant en Haïti qu'au Pérou.

Les droits de la personne et l'égalité des femmes

Le Canada a cherché à promouvoir les droits de la personne dans le cadre d'une série de conventions internationales. En octobre 1990, il s'est joint à la Commission interaméricaine des femmes (CIF) dans le but de raffermir sa fonction de promotion de l'action positive. En 1991, nous avons adhéré à trois conventions interaméricaines sur les droits des femmes, et nous collaborons actuellement à la rédaction d'une convention sur la violence à l'endroit des femmes. Le gouvernement du Canada a versé une contribution de 250 000 dollars à la CIF afin de protéger et de promouvoir les droits des femmes sur le continent.

Des consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ont été amorcées en vue de la ratification de la Convention américaine sur les droits de l'homme. Nous nous sommes fermement prononcés en faveur d'un rôle indépendant et efficace tant pour la Commission interaméricaine des droits de l'homme que pour la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Les connaissances juridiques du Canada, pays dont le système judiciaire est fondé à la fois sur le droit civil et sur la "Common Law", sont des plus pertinentes pour l'OEA.

Sécurité de l'hémisphère occidental et contrôle des armements

La guerre du Golfe a attiré l'attention de la communauté internationale sur le problème de l'accumulation excessive d'armements. En 1991, l'OEA a adopté à l'unanimité une résolution canadienne en vue de l'examen des questions liées à la sécurité de l'hémisphère, notamment l'accumulation excessive d'armements et la transparence dans les transferts d'armes. En 1992, le Canada a coparrainé une résolution visant la création d'un groupe de travail sur la sécurité de l'hémisphère afin que l'Assemblée générale continue de mettre au premier plan ces importantes questions.

Protection de l'environnement

En 1991, l'OEA a mis en oeuvre un programme de protection de l'environnement à l'échelle du continent. Le Canada a pris part dès le début à sa planification. L'environnement fait partie des trois secteurs prioritaires pour les contributions canadiennes au titre des fonds de coopération technique de l'OEA. En 1991, une subvention de 1,2 million de dollars a été accordée à un programme environnemental dans l'Amazonie. En 1992, une résolution canadienne sur la conservation des pêches hauturières a été approuvée par la plupart des membres de l'OEA. Fort de cet appui, le Canada a réussi à faire avaliser globalement cette initiative à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en 1992.



Lutte contre le trafic des stupéfiants

Depuis son adhésion à l'OEA, le Canada compte parmi les membres les plus actifs de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CIDAD). Le Solliciteur général du Canada a participé à l'élaboration d'un programme d'action pour l'hémisphère. La GRC organise, conjointement avec la CIDAD, un séminaire annuel de formation sur les drogues à l'intention des hauts fonctionnaires des corps de police des pays du continent. Le Canada est un fervent partisan des activités antidrogue de la CIDAD, auxquelles il a accordé un important soutien financier.

Assistance technique

L'aide financière et technique en faveur des activités de développement social, économique et culturel de l'Organisation fait partie intégrante de l'affiliation à l'OEA. Le Canada verse une contribution annuelle au Fonds bénévole de l'OEA et accorde également son soutien à certains projets spéciaux. Les femmes, l'environnement et l'éducation à distance sont parmi les secteurs prioritaires qui bénéficient de ce soutien supplémentaire.

Membre depuis 1971, le Canada se classe deuxième parmi les donateurs de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). En 1992, il a versé un montant de 8,5 millions de dollars, dont 1,5 million d'aide humanitaire à Haïti. Depuis 1972, le Canada est aussi membre de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). De 1987 à 1992, il a financé un projet de coopération agricole d'un montant de 4,5 millions de dollars en collaboration avec le Centre de recherche et d'enseignement en agronomie tropicale (CATIE).

V. PERSPECTIVES

Depuis l'adhésion du Canada en 1990, l'OEA a connu des changements prometteurs. Il s'agit pour l'essentiel d'un changement d'attitude. Il est évident qu'il existe maintenant une volonté politique de relever des défis que l'on avait tendance, auparavant, à éviter ou à ignorer. Deux des dossiers désormais abordés par l'Organisation



coïncident avec les priorités du Canada: la défense catégorique des droits de la personne et l'engagement envers des formes démocratiques de gouvernement. La volonté des gouvernements des États membres de déclarer ouvertement leur position lorsque ces principes sont en jeu, et d'intervenir de façon concertée, témoigne d'un nouveau degré de sensibilisation et de préoccupation en ce qui a trait à ces principes fondamentaux.

Du fait de cette évolution et d'autres événements positifs, le Canada considère l'OEA comme une tribune de plus en plus utile qui lui permet de poursuivre les objectifs de sa politique étrangère au sein de la communauté de l'hémisphère. Parallèlement, notre vaste expérience sur le plan multilatéral nous a permis de contribuer positivement à l'OEA à mesure que l'Organisation se penche sur de nouveaux dossiers et fait avancer le processus des réformes.

L'adhésion du Canada à l'OEA a marqué le début d'une nouvelle association constructive au sein des Amériques. Ce partenariat a jusqu'ici dépassé toutes les attentes. Et il y a tout lieu de croire que la dynamique ainsi créée multipliera les avantages non seulement pour l'OEA mais aussi pour le Canada et pour tous les pays membres de l'Organisation.

VI. ÉTATS MEMBRES DE L'OEA

Antigua-et-Barbuda	Grenade
Argentine	Guatemala
Bahamas	Guyana (a adhéré en 1991)
Barbade	Haïti
Belize (a adhéré en 1991)	Honduras
Bolivie	Jamaïque
Brésil	Mexique
Canada (a adhéré en 1990)	Nicaragua
Chili	Panama
Colombie	Paraguay
Costa Rica	Pérou
Cuba (actuellement suspendu)	République dominicaine
Dominique	Saint-Kitts-et-Nevis
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Vincent-et-Grenadines
États-Unis	Suriname
	Trinité-et-Tobago
	Uruguay
	Venezuela



.b2460592(E)
.b2460609(F)

doc
CA1
EA
93C15
EXF

External Affairs and
International Trade Canada

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JAN 11 1993

RETURN TO PERMANENT LIBRARY
1000

Canada and the Organization of American States

NON-CIRCULATING
CONSULTER 872

Canada

I. WHAT IS THE ORGANIZATION OF AMERICAN STATES ?

ORIGIN: The OAS is the oldest international regional organization in the world and has its headquarters in Washington, D.C.. Its origins lie in the International Union of American Republics founded in 1890. Renamed the Pan American Union in 1910, the organization adopted its current name and basic Charter in 1948. Today it is comprised of all 35 independent nations of the Caribbean, and North, Central, and South America. Cuba is a member but the current government is suspended.

PURPOSES: The mandate of the OAS is to strengthen peace and security, promote and consolidate representative democracy and contribute to the settlement of political, juridical and economic problems in the hemisphere. It is also expected to promote the economic, social and cultural development of its 34 active members.

STRUCTURE: The OAS is comprised of :

- The General Assembly (supreme body, meets annually at level of foreign ministers);
- The Meeting of Consultation of Ministers of Foreign Affairs (considers problems of an urgent nature and meets as required);
- The Councils:
 1. Permanent Council (consists of the Permanent Representatives of the member states. It meets regularly in Washington and has authority to establish working groups for specific issues);
 2. Inter-American Economic and Social Council (administers "national projects" of an economic and social nature (e.g poverty alleviation) and six business related Inter-American Centres);
 3. Inter-American Council for Education, Science, and Culture (oversees 20 Inter-American Centres specializing in cultural and educational activities);
- The General Secretariat (carries out the decisions of the General Assembly);
- Inter-American Commission on Human Rights (observance, protection, and respect for human rights);
- Inter-American Court of Human Rights (an autonomous judicial institution of the OAS that interprets and applies the American Convention of Human Rights);
- Inter-American Juridical Committee (develops/codifies international law and provides legal advice to the OAS);



- The Specialized Conferences (technical affairs e.g. telecommunications);
- The Specialized Organizations and Entities: (e.g. health, agriculture, women, children, narcotics)

II. WHY DID CANADA JOIN ?

43-268 4/82
 Canada has been a permanent observer from 1972 - 1990. Our decision to become a full OAS member was part of the Long-Term Strategy for Latin America approved by Cabinet in October, 1989. The Strategy consisted of a wide range of specific measures to enable Canada to contribute to and benefit from the economic and political transformations in the Americas. Canada became the 33rd member on January 8, 1990, an action warmly welcomed by OAS members and interpreted by them as evidence of a new Canadian commitment to the Western Hemisphere. In Ottawa, the House of



Commons Standing Committee on External Affairs and International Trade urged that Canada be an "active, autonomous and effective member".

Several developments led to our decision to join the OAS. A wave of democratization had transformed the region's political climate offering improved prospects for the strengthening of human rights. Recognition had grown that the nations of all the Americas were exerting an increasing influence on global issues.

The advent of more open societies encouraged the undertaking of major economic reforms characterized by the privatization of state owned enterprises and the lowering of external trade barriers. These changes created new opportunities for

Canadian business. Improving our regional profile was a necessary response to this change.

The emergence of non-traditional issues such as drugs and the environment meant that Canada could no longer afford to be absent from the hemisphere's foremost political forum. We had to be at the table to deal with these issues.

III. WHAT ARE CANADA'S PRIORITIES AT THE OAS?

- OAS renewal
- Democratic development
- Human rights and women's equality
- Hemispheric security and arms control
- Environmental protection
- Narcotics abuse control
- Technical assistance

IV. HOW HAS CANADA MADE A DIFFERENCE ?

OAS Renewal:

Reform of the OAS is a major objective. Canada is encouraging the OAS to address new priorities and drop others. In 1990, Canada joined with other members in drawing up a new quota scale for budgetary contributions. Currently, Canada is the second largest contributor to the OAS preceded only by the U.S.A.. Canada, in cooperation with other OAS members, is working towards the strengthening of the technical assistance programme of the OAS. Concrete proposals for revamping CECON, the special OAS committee for consultation on trade matters were submitted to the Organization in 1992. Canada is pursuing these proposals to give CECON a more constructive role.

Democratic Development:

Canada's resolution to establish a Unit for the Promotion of Democracy within the OAS Secretariat was adopted unanimously by the 1990 OAS General Assembly and in 1992, Canada announced a \$1 million special contribution to the Unit's operations. In addition, Canadian observers took part in OAS observation missions for elections in Nicaragua and Haiti. Confronted by the coup d'état in Haiti, Canada encouraged a vigorous response by the OAS. Canada complied fully with the OAS sanctions against Haiti and keeps insisting on the return of constitutional government to both Haiti and Peru.

Human Rights and Women's Equality:

Canada has pursued the advancement of human rights through a series of international conventions. In October 1990, Canada joined the Inter-American Commission of Women (CIM) with the aim of further strengthening its role as

a catalyst for positive action. In 1991, we adhered to the three inter-American conventions on the rights of women and are involved in the drafting of a convention on violence against women. A contribution of \$250,000 was provided by the Government of Canada to CIM to protect and promote the rights of women in the hemisphere.

Consultations with provincial and territorial governments have begun regarding an eventual ratification of the American Convention on Human Rights. We have staunchly supported an independent and effective role for the Inter-American Commission on Human Rights and the Inter-American Court of Human Rights.

As a country whose legal system is based on both common and civil law, Canada's legal expertise is highly relevant to the OAS.

Hemispheric Security and Arms Control:

The Gulf War focussed international attention on the problem of excessive arms build-ups. In 1991, the OAS unanimously adopted a Canadian resolution to examine questions related to hemispheric security, including excessive arms build-ups and transparency in arms transfers. In 1992, Canada co-sponsored a resolution to establish a Working Group on Hemispheric Security to maintain the focus of the General Assembly on these important issues.

Environmental Protection:

In 1991, the OAS launched a hemisphere-wide environmental protection program. Canada was involved in its planning from the start. The environment has been identified as one of the three priority areas for Canadian contributions to the OAS technical cooperation funds, and in 1991, a grant of \$1.2 million was provided for an environmental programme in the Amazon. In 1992, a Canadian resolution on high seas fishing conservation won the approval of the majority of OAS members. Building on this support, Canada went on to win global backing for the initiative at the 1992 United Nations Conference on Environment and Development (UNCED).

Narcotics Abuse Control:

Since joining the OAS Canada has been amongst the most active members of CICAD, the Inter-American Drug Abuse Control Commission. The Solicitor General of Canada has participated in the elaboration of an



Action Program for the hemisphere. The RCMP co-hosts with CICAD an annual training seminar on drugs for police officials of hemispheric countries. Canada is a strong supporter of CICAD's anti-narcotics activities and has provided substantial financial support.

Technical Assistance:

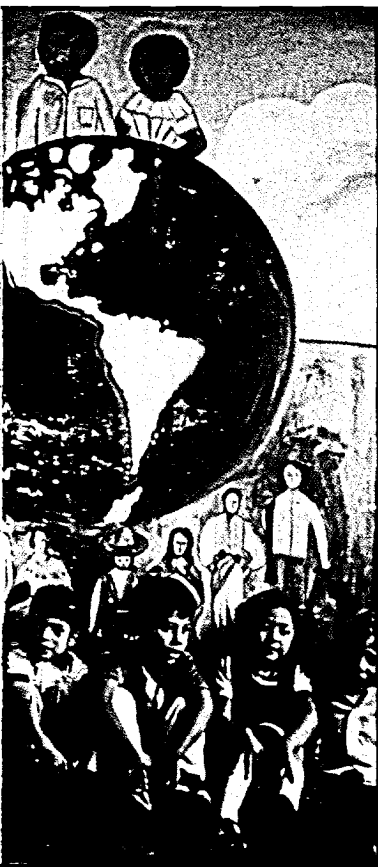
Financial and technical assistance in support of the social, economic and cultural development activities of the Organization are an integral element of membership. Canada provides an annual contribution to the OAS Voluntary Fund as well as support for specific projects. Areas of priority for this supplementary support include women, the environment and distance education.

Canada, a member since 1971, is the second largest contributor to the Pan American Health Organization (PAHO). In 1992, \$8.5 million was provided of which \$1.5 million was for humanitarian assistance to Haiti. Since 1972, Canada has been a member of the Inter-American Institute for Cooperation in Agriculture (IICA). From 1987 to 1992, it funded a \$4.5 million agricultural cooperation project with the Centre for Tropical Agriculture, Teaching and Research (CATIE).

V. OUTLOOK

Since Canada joined in 1990, there have been promising changes within the OAS. The most important of these relate mainly to a new overall attitude. It is clear that there now exists the political will to take on challenges that, in the past, tended to be avoided or ignored. Two areas where this is most notable fit in squarely with Canada's priorities: these are the staunch defence of human rights and the commitment to democratic forms of government. The willingness of member governments to stand up and be counted where these principles are at stake, and to take concerted action, points to a new level of awareness and concern about these fundamental principles.

Because of these and other positive developments, Canada has found



43 267-443

the OAS to be an increasingly useful forum for pursuing its foreign policy objectives within the hemispheric community. At the same time, we have been able to make a positive contribution to the OAS, based on our extensive multilateral experience, as the Organization deals with new issues and moves ahead with the process of reform.

Canadian membership in the OAS has marked the beginning of a new, constructive partnership in the Americas. Thus far, it has exceeded all expectations. There is every reason to believe that the dynamic that has been created will generate increasing benefits for the OAS, for Canada, and for all of the Organization's member countries.

VI. MEMBER STATES OF THE OAS:

Antigua and Barbuda

Argentina

The Bahamas

Barbados

Belize (joined in 1991)

Bolivia

Brazil

Canada (joined in 1990)

Chile

Colombia

Costa Rica

Cuba (although current government is suspended)

Dominica

Dominican Republic

Ecuador

El Salvador

Grenada

Guatemala

Guyana (joined in 1991)

Haiti

Honduras

Jamaica

Mexico

Nicaragua

Panama

Paraguay

Peru

St. Kitts

St. Lucia

St. Vincent and the Grenadines

Suriname

Trinidad and Tobago

United States of America

Uruguay

Venezuela

